

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ  
RÈGLEMENT 2021-004**

**ABROGATION RÈGLEMENT 2019-003**

---

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, abroger un règlement;

ATTENDU QUE le règlement 2019-003 devient non-nécessaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 8 février 2021 et que le règlement a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie du présent règlement.

**ARTICLE 2 RÈGLEMENTS**

Le règlement 2019-003 est abrogé.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ le 8 mars 2021

PUBLIÉ le 9 mars 2021.

Yanick Baillargeon,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale